

Ce règlement complète et prévaut sur le règlement général des épreuves fédérales amateurs. Il est conforme au cahier des charges des grands prix et est validé par la Ligue de Golf de Normandie.

Article 1 - **Formule de jeu** : 36 trous stroke-play brut - 18 trous par jour
- Epreuve ouverte aux joueurs amateurs français licenciés à la FFGolf, ayant acquitté leur « droit de jeu - Fédéral » de 35€, à jour de ses droits d'engagement à tous les grands prix antérieurs, et aux joueurs étrangers licenciés dans leur Fédération Nationale, rentrant dans la limite des index fixée ci-dessous à l'article 2. Être titulaire en 2025 d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2023 ou 2024 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié avant la date limite d'inscription. Pour les compétiteurs non licenciés de la Fédération Française de Golf, l'index doit être certifié par un écrit de la fédération du joueur joint au bulletin d'inscription avec le certificat médical

Article 2 - **Séries, marques de départs et nombre de joueurs** :
Une série Dames : index inférieur à 14.4 Départs : marques bleues
Une série Messieurs : index inférieur à 11.4 Départs : marques blanches

Le nombre total des engagés sera limité à **108** joueurs (dont minimum **30 dames** et **11 wild cards**). Si le nombre des candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, les inscrits seront désignés selon les priorités indiquées paragraphe 7 du cahier des charges des grands prix.

INDEX PRIS EN COMPTE :

C'est l'index, à la date de clôture des inscriptions, tel que figurant à cette date dans fléole, qui est pris en compte. Un joueur licencié FFGOLF ayant un index à la fois en France et à l'étranger verra pris en compte l'index le plus bas.

Article 3 - **Déroulement de l'épreuve** :
- **Vendredi 28 MARS 2025** : Parcours d'entraînement
- **Samedi 29 MARS 2025**: 18 trous Stroke-play
- **Dimanche 30 MARS 2025**: 18 trous Stroke-play

Article 4 - **Droits d'engagement** : (journée d'entraînement comprise) Gratuité pour les Pros

• Non membres du Golf du Havre/Octeville sur Mer	90€
• 19 ans à 25 ans (nés entre 1999 et 2006)	45€
• 18 et moins (nés en 2006 et après)	45€

• Membres du Golf du Havre/Octeville sur Mer	45€
• 19 ans à 25 ans (nés entre 1999 et 2006)	20€
• 18 et moins (nés en 2006 et après)	20€

Article 5 - **Clôture des engagements** : le samedi 15 mars 2025 avant minuit
Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.
La liste des joueurs (ses) retenue sera publiée le mercredi 19 mars sur le site du golf du HAVRE OCTEVILLE SUR MER (<https://www.golfduhavre.com>)

Article 6 - **Les inscriptions** se font uniquement par courrier, accompagnées du droit d'engagement à partir du **lundi 10 février** et seront adressés à : **GOLF DU HAVRE/OCTEVILLE SUR MER**
17 Route de Saint Supplix, 76930 OCTEVILLE SUR MER
Tél : 02 35 46 36 50
Mail : contact@golfduhavre.com

Article 7 - **Tirage des départs** :
1^{er} jour : Prendre la liste d'entrée, la couper en 4 bloc égaux (bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 moins bons joueurs). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4.
Les départs pour les dames sont à adapter en fonction du nombre d'inscrites. Elles pourront être réparties dans un seul ou plusieurs blocs.
2^{ème} tour : En fonction des résultats du 1^{er} tour, ordre décroissant.

Article 8 - **Départage** : Play-off « trou par trou » pour la 1^{ère} place des classements généraux de chaque sexe, sur les trous désignés par le Comité de l'épreuve.

Si le play-off est interrompu (conditions climatiques ou manque de visibilité), le départage se fera sur le score du dernier tour, puis les 9, 6, 3 et derniers trous.

Pour les autres places, départage selon le plan informatique fédéral.

Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou circonstances exceptionnelles, le premier tour sera reporté dès que les conditions le permettront, sinon il sera reporté au lendemain. Si le second tour ne peut être joué dans son intégralité, le classement définitif sera établi en prenant en compte le classement provisoire à l'issue du premier tour. Si au terme des deux jours, au moins un tour n'a pas été joué dans son intégralité, la compétition sera annulée.

Article 9- **Code de comportement** : Voir le code de comportement paragraphe 14 de la Hard Card 2024 des épreuves fédérales.

S'agissant d'une épreuve à laquelle les jeunes de moins de 21 ans peuvent participer, **il est interdit aux joueurs et à leurs cadets de fumer** (y compris la cigarette électronique), pendant toute la durée de l'épreuve, sur le parcours.

Article 10 - **Prix** : Aux **1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} des classements bruts généraux, Hommes et Dames.**

Article 11 - **Remise des prix** : **Dimanche 30 MARS 2025**, suivi d'un cocktail.